

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 748

présenté par

M. Viry, M. Colombani, M. Daubié, M. Bonnacarrère, Mme Bonnivard, Mme Sylvie Bonnet,
M. Mazaury, M. Ray, M. Vuibert, M. Lenormand, M. Naegelen et Mme Sanquer

ARTICLE 43

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
